

**PROCES VERBAL**  
**du CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022**

Monsieur Patrick BARRAUX ouvre la séance à 19h30

**EN ATTENTE  
D'APPROBATION**

**Étaient présents:**

BARRAUX Patrick, LABBE Céline, FAREY Evelyne, HEUX Claudine, BOUAN François, BEAUDUCEL Fabrice, BUCHON Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, CHEVALIER Thomas, COTTEBRUNE Yves, DELAMARRE Patricia, DUROT Françoise, FOREST Éric, LEBIS Nathalie, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, RUBE Alain, SAIGET Christophe, SAMSON Noël, SAMSON Valérie,.

**Excusé(e)s avec procurations :**

Messieurs Pascal FANOUILLE (procuration à Madame Céline LABBÉ), Jean-Guy LOHIER (Procuration à M. François BOUAN)

Monsieur le Maire adresse ses condoléances à Monsieur Fanouillère dont la mère et décédée et indique au Conseil le lieu et la date des obsèques.

**Excusé(e)s sans procuration :** Madame SEGUIN Anne-Cécile

2°) **Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal s'entend pour désigner M. Gilles NEVOT

3°) **Le procès-verbal** du Conseil Municipal du 22 mars 2022 a été expédié par courriel à toutes les Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Monsieur le Maire le soumet à l'adoption : Adopté à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR

⇒ **FINANCES LOCALES**

BUDGET GÉNÉRAL :

22. Approbation du compte de Gestion 2021
23. Compte Administratif 2021
24. Affectation de résultat
25. Budget Primitif 2022
26. Cessions – acquisitions 2021
27. Marchés 2021

BUDGET CAMPING :

28. Approbation du Compte de Gestion 2021
29. Compte Administratif 2021
30. Budget primitif 2022

FISCALITE LOCALE:

31. Fiscalité directe locale : taxes foncières

## SUBVENTIONS

32. France Services – demande de financement 2022

33. Croix Rouge – subvention exceptionnelle dans le cadre de la guerre russo-ukrainienne

## ⇒ DOMAINE ET PATRIMOINE

34. Chemin du Haras – acquisition parcelle n° AD XXX

## ⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### BUDGET GENERAL COMMUNE

Tous les Conseillers ont en leur possession le budget détaillé.

Monsieur le Maire se félicite de la qualité du budget, qui reflète la bonne santé financière de la Ville, ce qui permettra de continuer à investir pour le développement de la ville et le bien être des Plancoëtins, sans augmenter la fiscalité locale.

Il passe en revue les dépenses de la section de fonctionnement en se basant sur le document détaillé dont disposent les conseillers et explique la variation de certaines dépenses par rapport à ce qui était prévu (comme les dépenses de personnel qui ont augmenté). Une explication est donnée pour les plus importants comptes de dépenses.

Monsieur le Maire passe ensuite aux recettes de fonctionnement (taxes, allocation de compensation, indemnités journalières, locations, etc), et commente les opérations liées aux travaux en régie.

En investissement, Monsieur le Maire commente le budget prévisionnel à la lumière du budget 2021. Certaines opérations sont reconduites comme les habituels postes « voirie et eaux pluviales » et viabilisation. D'autres font leur apparition comme le budget dédié au terrain synthétique, avec les subventions correspondantes, et l'achat d'un nouveau tracteur (47 k€) pour les services techniques.

Parmi les recettes d'investissement : le FCTVA, diverses subventions, les ventes de terrain à venir

De l'argent est mis de côté pour la déviation.

Monsieur le Maire commente l'endettement réel de la Commune, qui au regard de l'excédent budgétaire donne un coefficient d'endettement un peu supérieur à 2 (une valeur inférieure à 5 est excellente). Aucun remboursement de prêt n'intervient avant 2026, ces emprunts concernent principalement des travaux engagés avant 2014.

### 022-2022-BUDGET GENERAL COMMUNE-COMPTES DE GESTION 2021

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,**

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 023-2022-BUDGET GENERAL COMMUNE-COMPTES ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente, aux conseillers municipaux, le compte administratif général de la commune dont la balance se présente ainsi :

	PRÉVISIONS BP + DM 2021	RÉALISÉ 2021	REPORT 2021	TOTAL RÉALISÉ + REPORT
<b>Section de Fonctionnement</b>				
DÉPENSES	3 824 777.78 €	2 630 493.51 €		2 630 493.51 €
RECETTES	3 824 777.78 €	3 350 222,93 €	635 395,46 €	3 985 618.39 €
			<b>EXCEDENT</b>	<b>1 355 124.88 €</b>
			<b>DÉFICIT</b>	

	PRÉVISIONS BP + DM 2021	RÉALISÉ 2021	REPORT 2021	TOTAL RÉALISÉ + REPORT
<b>Section d'Investissement</b>				
DÉPENSES	2 459 632.35 €	889 830.49 €	446 474.46 €	1 336 304.95 €
RECETTES	2 459 632.35 €	1 003 670,30 €	254 066,27 €	1 257 736.57 €
			<b>EXCEDENT</b>	
			<b>DÉFICIT</b>	<b>78 568.38 €</b>

**AFFECTATION DE RESULTAT : 1 276 556.50 €**

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et Mme LABBÉ, deuxième adjointe, prend la présidence.

Elle soumet le compte administratif général de la commune au vote des conseillers municipaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « pour »,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget général.

Madame LABBÉ remercie Mesdames Céline FEILLATRE et Valérie JACQUET pour le travail administratif considérable que représente l'élaboration du budget

### 024-2022-BUDGET GENERAL COMMUNE-AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2022

Monsieur le Maire commente les résultats des différentes sections et propose une affectation du résultat :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	2 630 493.51 €
Recettes de fonctionnement : titres émis	3 350 222.93 €
Résultat brut de la section de fonctionnement	719 729.42 €
Résultats 2021 reporté (002)	635 395.46 €
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 355 124.88 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

Dépenses d'investissement	889 830.49 €
Recettes d'investissement	1 003 670.30 €
Résultat brut de la section d'investissement	113 839.81 €
Résultats 2021 reporté (001)	254 066.27 €
<b>RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT (001)</b>	<b>367 906.08 €</b>
<b>TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : 1 723 030.96 €</b>	
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses restant à réaliser	446 474.46 €
Recettes restant à réaliser	0 €
<b>Résultat net des RAR</b>	<b>-446 474.46 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	
<b>Besoin de financement</b>	<b>-446 474.46 €</b>
<b>REPRISE Résultat Net de Fonctionnement</b>	<b>1 355 124.88 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>-78 568.38 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R002</b>	<b>1 276 556.50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,

- **DECIDE** d'affecter à la section investissement le montant **78 568 .38 €** et précise que cette reprise fera l'objet d'un titre de recette au compte 1068 du budget primitif 2022

#### 025-2022-BUDGET GENERAL COMMUNE-BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif général pour l'année 2022, section par section, et apporte les commentaires et explications nécessaires.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter le budget primitif pour 2022 dont la balance s'établit ainsi :

	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>REPORT DE 2021</b>	<b>PRÉVISIONS 2022</b>
<b><u>Section de Fonctionnement</u></b>			
<b>DEPENSES</b>	4 318 492.15€		<b>4 318 492.15 €</b>
<b>RECETTES</b>	4 318 492.15€		<b>4 318 492.15 €</b>
<b><u>Section d'Investissement</u></b>			
<b>DEPENSES</b>	2 911 530.54 €	367 906.08 €	<b>3 279 436.62 €</b>
<b>RECETTES</b>	3 279 436.62 €		<b>3 279 436.62 €</b>

Après cette présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,

- **ADOpte** le budget primitif général présenté pour 2022.

Monsieur BEAUDUCEL demande si les prévisions du budget primitif peuvent être modifiées, et monsieur le Maire lui répond que cela se fait fréquemment, que c'est notamment l'objet d'une Décision Modificative, qui doit être votée par le Conseil Municipal.

Monsieur BEAUDUCEL précise que cette question est en lien avec le projet de terrain synthétique, dont une version moins ambitieuse et moins coûteuse pourrait être à l'ordre du jour : il serait réalisé sur le terrain annexe ce qui éviterait de sacrifier la superbe pelouse du terrain d'honneur. Est budgétée pour 2022 la version la plus coûteuse, sachant que la vision sur les subventions n'est pas totale.

S'ensuit un échange sur le rôle de moteur que doit avoir Plancoët en tant que pôle de centralité secondaire.

Monsieur le Maire félicite une deuxième fois remercie Mesdames Céline FEILLATRE et Valérie JACQUET pour le travail considérable que représente l'élaboration du budget (sur le métier depuis octobre), elles sont applaudies par le conseil.

## 026-2022-BUDGET GENERAL COMMUNE-CESSIONS ET ACQUISITIONS 2021

CESSIONS ET ACQUISITIONS - ANNEE 2021			
ACQUISITIONS :			
TIERS	DENOMINATION DU BIEN	PRIX ACHAT	MANDAT
<b>Article 2111 - Terrains nus</b>		<b>10 394.61 €</b>	
SELARL Les Notaires du Littoral	Acquisition ZB 68 Rétrocession SAFER	10 394.61 €	1974
<b>Article 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains</b>		<b>4 556.41 €</b>	
SARL Rolland Paysage	Engazonnement les Côteaux	4 556.41 €	1675
<b>Article 21316 - Equipements du cimetière</b>		<b>7 156.00 €</b>	
SARL PFG	Acquisition d'un columbarium	7 156.00 €	1842
<b>Article 21318 - Autres bâtiments publics</b>		<b>14 347.20 €</b>	
S.A. Bodet	Restauration cloche Eglise Nazareth	9 285.60 €	1968
S.A. Bodet	Restauration cloche Eglise Nazareth	5 061.60 €	1969
<b>Article 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions</b>		<b>620.40 €</b>	
SARL FANIK	Panneau école élémentaire	380.40 €	1420
SARL FANIK	Panneau de signalisation école maternelle	240.00 €	1421
<b>Article 2151 - Réseaux de voirie</b>		<b>71 931.40 €</b>	
SARL BCE	Réalisation passerelle Rue des Vergers	22 211.20 €	88
SAS EVEN	Voirie-Travaux rue des Marronniers	3 972.00 €	348
SAS EVEN	Voirie-Travaux rue de l'Abbaye	16 778.40 €	1680
SAS EVEN	Voirie-Travaux rue de l'Abbaye-Suite	15 511.80 €	1681
SAS EVEN	Voirie-Travaux divers sites	4 164.00 €	1682
SARL RENAULT	Passerelle Pré-Rolland	9 294.00 €	1422
<b>Article 2152 - Installations de voirie</b>		<b>7 391.04 €</b>	
SAS 4S SIGNALISATION	Signalétique sur voie communale	1 832.40 €	177
SARL PIC BOIS	Conception graphique panneau départs randonnées	456.00 €	357
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1423
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1424
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1425
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	548.40 €	1426
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1427
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1428
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1429
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1430
SARL BCE	Panneau de signalisation voirie	569.28 €	1431
<b>Article 21538 - Autres réseaux</b>		<b>44 624.74 €</b>	

SDE TP Saint Briec	Réseau téléphonique AD486-Impasse de Villiers	2 437.47 €	1417
SDE TP Saint Briec	Réseau téléphonique Chemin du Haras	3 646.51 €	1418
SA GRDF	Branchement Gaz Bâtiment 1-Maison de Santé	6 619.80 €	1676
SAS ATCE Electricité Générale	Eclairage extérieur terrains de tennis	27 060.00 €	1931
SDE TP Saint Briec	Effacement Réseaux Rue Courberie-RT-Acompte 1	4 860.96 €	1697
<b>Article 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie</b>		<b>6 118.20 €</b>	
SA SAUR	Renouvellement poteau incendie Rue Jules Ferry	3 193.33 €	893
SA SAUR	Renouvellement poteau incendie Rue Courberie	2 924.87 €	1689
<b>Article 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques</b>		<b>19 649.73 €</b>	
SA POINT P	Acquisition Laser LT56 pour services techniques	677.34 €	178
BERNARD MOTOCULTURE	Batterie dorsale Pellenc	1 677.60 €	894
SAR MPS	Acquisition tondeuse Toro	9 790.06 €	895
SARL HYDROLYS	Pompe pour cascade rond-point Salanson	1 469.57 €	896
SARL BCE	Acquisition d'un planimètre-Chemin de randonnée	2 390.40 €	1164
SARL LOCALOC	Débroussailleuse pour espaces verts	676.48 €	1432
SARL LOCALOC	Souffleur à dos pour voirie	830.00 €	1433
SA GAZ DEPANNAGE	Echangeur complet chaudière groupe scolaire	2 138.28 €	1774
<b>Article 2182 - Matériel de transport</b>		<b>3 720.00 €</b>	
SAS Bernard Motoculture	Acquisition Remorque pour services techniques	3 720.00 €	943
<b>Article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique</b>		<b>10 650.56 €</b>	
SA HYPER U	Acquisition Ordinateur portable Gestion Barrage	549.00 €	721
SA MICRO CONTACT	Acquisition Ordinateur pour école privée Plancoët	2 142.61 €	1775
SA MICRO CONTACT	Acquisition Tablettes pour école privée Plancoët	2 640.00 €	1776
SA MICRO CONTACT	Acquisition Tablettes école publique élémentaire	4 860.00 €	1777
SA MICRO CONTACT	Imprimante pour services techniques	458.95 €	1843
<b>Article 2184 - Mobilier</b>		<b>10 289.30 €</b>	
SAS Manutan collectivités	Mobiliers pour France Services	10 289.30 €	1843
<b>Article 2188 - Autres immobilisations corporelles</b>		<b>22 729.64 €</b>	
SARL Erisvision	Caméra parking Mairie	1 020.14 €	179
SAS 4S SIGNALISATION	Radar pédagogique Rue de l'Abbaye	4 517.40 €	350
SAS 4S SIGNALISATION	Mat pour radar fixe Rue de l'Abbaye	978.00 €	351
SA GAMA 29	Machine nettoyage sols salles omnisports/mutualisées	7 563.91 €	610
SA SEDI	Urnes et isolements élections	2 803.68 €	1058
SA Mefran collectivités	Barnum pour manifestations	2 179.20 €	1845
SARL AVS	But de football pour stade	1 766.51 €	1932
SAS Manutan collectivités	Mobiliers pour France Services	921.60 €	1975
SA Mefran collectivités	Bâches complémentaires barnum manifestations	979.20 €	1609
<b>TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS</b>		<b>234 179.23 €</b>	

**CESSIONS :**

TIERS	DENOMINATION DU BIEN	PRIX VENTE	TITRE
<b>Article 775 - Produits de cessions d'immobilisations</b>		<b>124 833.33 €</b>	
SELARL Les Notaires du Littoral	Cession AB836 pour Ages et vie habitat	74 833.33 €	1115
SA HLM La RANCE	Cession Terrains aux HLM La Rance	50 000.00 €	1243
<b>TOTAL GENERAL DES CESSIONS</b>		<b>124 833.33 €</b>	

Monsieur le Maire rend compte de l'état des cessions et acquisitions de biens immobiliers réalisés au cours de l'année 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,**

- **PREND ACTE** des cessions et des acquisitions de l'année 2021.

## 027-2022-BUDGET GENERAL COMMUNE-MARCHÉS PUBLICS 2021-Information

Le Maire présente la liste des marchés contractés en 2021 ayant fait l'objet d'une diffusion sur MEGALIS :

RÉFÉRENCE	OBJET	ENTREPRISE TITULAIRE
001-172-2021	Petits travaux de voirie, réseaux et terrassement en agglomération et en campagne	Accord cadre EVEN-LESSARD-SPTP
La_Hingandais	Aménagement de voie au lieu-dit « La Hingandais »	POTIN TP Baguer-Pican
Giratoire_Courberie	Aménagement Giratoire Rue de la Courberie	SPTP Ploufragan
002-172-2021	Etude de redynamisation du centre-ville de Plancoët	ORIGAMI Paysage et Urbansime

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,

- **PREND ACTE** des marchés publics contractés au cours de l'année 2021.

## BUDGET CAMPING

### 028-2022-BUDGET CAMPING-COMpte DE GESTION 2021

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 029-2022-BUDGET CAMPING-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux, le compte administratif général du camping dont la balance se présente ainsi :

	PREVISIONS BP + DM 2021	REALISE 2021	REPORT 2021	TOTAL REALISE + REPORTS
<b>Section de Fonctionnement</b>				
DEPENSES	4000 €	1 524.49 €		1 524.49 €
RECETTES	4000 €	0.22 €		0.22 €
			EXCEDENT	
			DEFICIT	-1524.27 €
<b>Section d'Investissement</b>				
DEPENSES	7 126.29 €	0,00 €		0,00 €
RECETTES	7 126.29 €	569,90 €		569.90 €
			EXCEDENT	569.90 €
			DEFICIT	

AFFECTATION DE RESULTAT : 0,00 €

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DEFINITIF : 954.37 €

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et Mme LABBÉ, deuxième adjointe, prend la présidence.

Il soumet le compte administratif général de la commune au vote des conseillers municipaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « pour »,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget du CAMPING ;

## 030-2022-BUDGET CAMPING-BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif du camping pour l'année 2022, section par section, et apporte les commentaires et explications nécessaires.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter le budget primitif du camping pour 2022 dont la balance s'établit ainsi :

	PROPOSITIONS	REPORT DE 2021	PREVISIONS 2022
<b>Section de Fonctionnement</b>			
DEPENSES	4 291.77 €		4 291.77 €
RECETTES	4 291.77 €		4 291.77 €
<b>Section d'Investissement</b>			
DEPENSES	7 696.19 €		7 696.19 €
RECETTES	7 696.19 €		7 696.19 €



Après cette présentation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,**

- **ADOpte** le budget primitif du Camping présenté pour 2022.

### 031-2022-FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : TAXES FONCIERES

(Rapporteur : M le Maire)

Il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, notamment les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, l'obligation de vote du taux de la Taxe d'Habitation n'étant plus mentionnée par les textes (article 1636 B sexies du Code général des impôts).

Ces taxes sont le seul impôt qui reste à la discrétion des Communes. La TFPB ramène environ 700 k€ à la Commune.

**TFPB** : Il est rappelé aux élus que depuis 2022, les communes ne perçoivent plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur votre territoire. Le taux qui avait été voté l'an dernier correspondait donc à la somme du taux communal et du taux départemental, soit 35.36 %. Monsieur le Maire propose de reconduire ce taux.

**TFNB** : Monsieur le Maire propose de reconduire en 2023, le taux en vigueur depuis 2019, à savoir 44,28% sur le non-bâti.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette stagnation des taux ne sera pas éternellement possible.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »,**

- **FIXE** à 35.36 % le taux d'imposition pour le Foncier Bâti
- **FIXE** à 44.28% le taux d'imposition pour le Foncier Non Bâti

### 032-2022 FRANCE SERVICES – DEMANDE DE FINANCEMENT 2022

Début janvier 2022, l'espace FRANCE SERVICE a été ouvert au public après sa labellisation par l'ANCT au 1<sup>er</sup> janvier. Monsieur le Maire indique que la structure récolte beaucoup de succès, puisqu'en terme de fréquentation elle se situe au 4<sup>ème</sup> rang des Cotes d'Armor, et que le pic de sollicitation téléphonique a été de 180 appels en une seule journée. L'accueil téléphonique est submergé, l'exécutif réfléchit à un recrutement supplémentaire.

Cette labellisation est liée à des engagements de la Commune :

- Suivre les modalités de fonctionnement et d'organisation de la Charte France Services ;
- Utiliser l'identité visuelle définie par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et de la Caisse des Dépôts ;
- Réaliser un reporting de l'activité de l'Espace France Services via l'outil développé par l'équipe d'animation nationale de la Caisse des dépôts.

En contrepartie, le porteur de la structure est éligible à une subvention de 30 000€ forfaitaire provenant à parts égales du FNADT (Fonds national d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du Fonds National France Service.

Le budget prévisionnel 2022 de France Service est le suivant :

Dépenses	montant HT	%	recettes	montant HT	%
frais de personnel communal (1 agent FS , 1 agent entretien )	33060.00	36.84%	subvention FRANCE SERVICE	30000.00	33.43%
frais de personnel DGFIP (1 agent FS)	39600.00	44.12%	frais de personnel DGFIP	39600.00	44.12%
télécommunications	1824.00	2.03%	Dotation Titres Sécurisés	8580.00	9.56%
eau-elec-chauffage	4500.00	5.01%	location bureau privatif CPAM	1200.00	1.34%
fournitures administratives	5464.00	6.09%	autofinancement commune	10368.00	11.55%
communication	500.00	0.56%			
photocopies	2500.00	2.79%			
maintenance et licences informatiques	1000.00	1.11%			
fournitures hygiene	1000.00	1.11%			
alimentation	300.00	0.33%			
total	89748.00	100.00%		89748.00	100.00%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour »**

- **APPROUVE** le budget prévisionnel 2022 de France Service,
- **SOLLICITE** auprès du FNADT et du Fonds national France Service une subvention de 30 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**033-2022 Croix Rouge : subvention exceptionnelle dans le cadre du conflit en Ukraine**

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déclenché, dès le 24 février 2022, un vaste mouvement de solidarité au sein de la société Française.

Monsieur le Maire souhaite que la Commune de Plancoët s'associe à cet élan en participant à l'assistance humanitaire à toutes les personnes touchées par le conflit, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Ukraine.

Il relaie pour cela l'appel aux dons qui a été lancé par la Croix-Rouge française, afin de soutenir les actions mises en place par le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, en particulier par le CICR (Comité International de la Croix-Rouge) et la Croix-Rouge ukrainienne ainsi que les Croix-Rouge croate, slovaque, hongroise, polonaise et roumaine.

Afin de manifester pleinement la solidarité des plancoëtins, Monsieur le Maire demande aux conseillers que la commune accorde une subvention exceptionnelle de 1000 euros à la Croix-Rouge

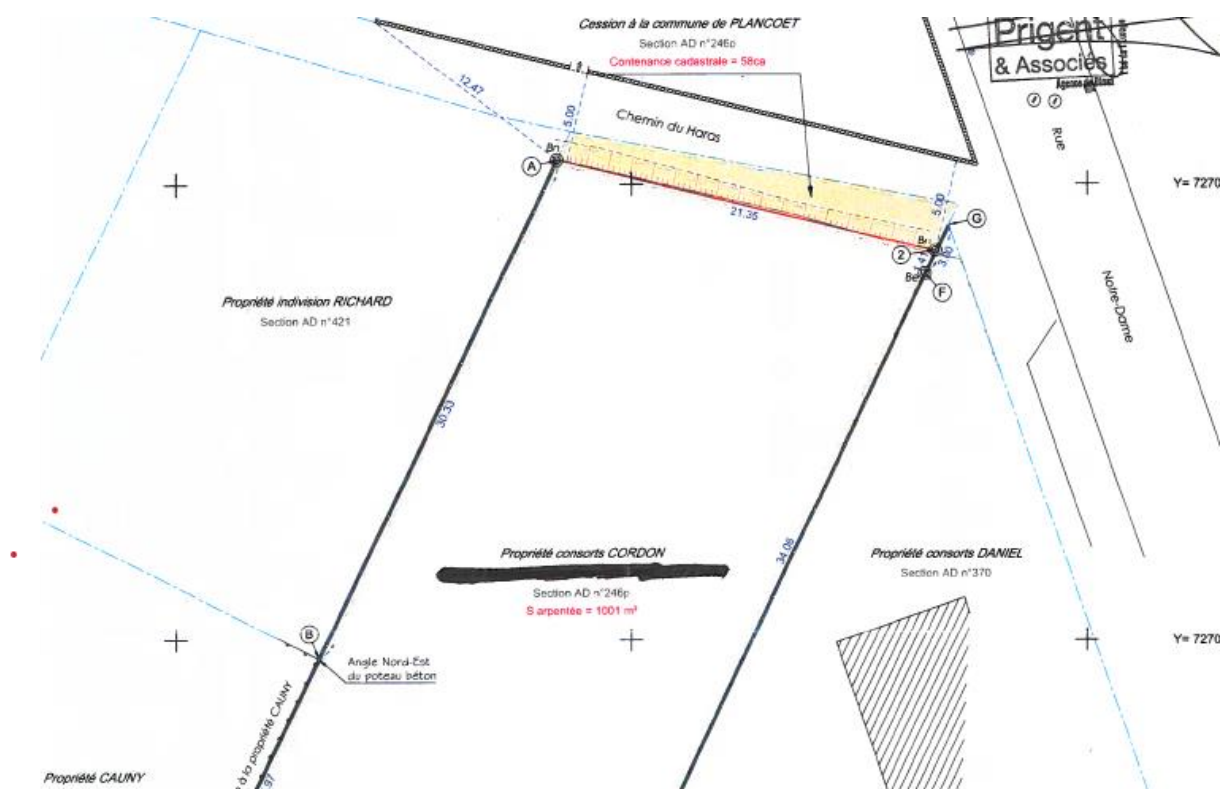
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour », décide**

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Croix-Rouge
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 034-2022 Chemin du Haras – acquisition parcelle n° AD 540

Il est rappelé que par délibération n° 52-2021 en date du 29 juin 2021, dans un contexte de densification de fonds de parcelles, le Conseil municipal a posé le principe du rachat à l'euro symbolique du foncier nécessaire à l'aménagement de la voie de desserte auprès des propriétaires des parcelles limitrophes du chemin du Haras.

Le Conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur l'acquisition aux conditions prévues à la délibération susmentionnée de la parcelle n°AD 540 aujourd'hui propriété des Consorts Cordon (se reporter au plan annexé, parcelle en jaune) d'une surface de 58 m<sup>2</sup>.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour », :

- DÉCIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD 540 d'une surface de 58 m<sup>2</sup> auprès des consorts Cordon ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. **ELECTIONS** : Madame LABBÉ rappelle que les bureaux de vote réintègrent la salle des fêtes et demande qu'en cas d'indisponibilité imprévue le jour des élections, les conseillers préviennent au plus tôt pour trouver une solution de remplacement.

Madame LABBÉ salue le travail de Madame Nadine LECUYER, elle aussi applaudie.

2. **SPECTACLE** des CE1 à CM2 de l'école publique : a eu lieu ce jour, magnifique spectacle sur le thème du masque.

3. **SPORTS** : M. BOUAN félicite le club de tennis, dont toutes les sections montent, ainsi que son président, M. Mickaël JACQUET. Deux kayakistes partent au championnat de France

4. **REUNION DE LA COMMISSION** Animation et Sports : Monsieur BOUAN propose le 28 avril. Au programme la fête de la musique.  
Monsieur RUBÉ se charge de proposer des animations pour les « quais en musique » de cet été.  
Dimanche 15 mai à la salle Kreuzau, concert de la chorale Arc en Ciel au profit de l'Ukraine.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.